



CHAMBRE
DE COMMERCE
DU QUÉBEC

PROTOCOLE D'ENTENTE
ENTRE

LA CHAMBRE DE COMMERCE DE
DRUMMOND,

ET

LA CHAMBRE DE COMMERCE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU QUÉBEC EST REPRÉSENTÉE PAR MONSIEUR CLAUDE DESCÔTEAUX, VICE-PRÉSIDENT EXÉCUTIF, ET QUE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE DRUMMOND EST REPRÉSENTÉE PAR MONSIEUR BENOIT LAFLAMME, PRÉSIDENT;

ATTENDU QUE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU QUÉBEC DÉSIRE TENIR SON CONGRÈS ANNUEL À DRUMMONDVILLE LES 27, 28 ET 29 SEPTEMBRE 1991;

ATTENDU QUE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU QUÉBEC DEMEURE LE MAÎTRE D'OEUVRE DU CONGRÈS 1991;

ATTENDU QUE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE DRUMMOND COLLABORERA À L'ORGANISATION ET À LA RÉALISATION DU CONGRÈS ANNUEL 1991 DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU QUÉBEC.

LES DEUX PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIVIT:

La Chambre de commerce de Drummond s'engage à:

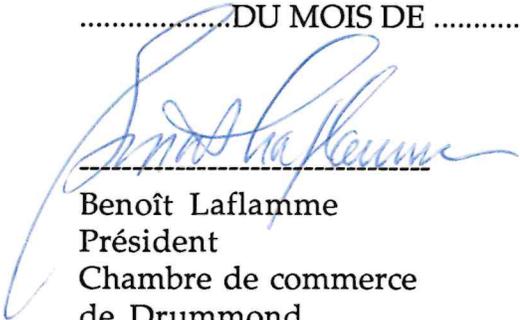
- Assurer le suivi et la coordination des relations avec les établissements hôteliers en ce qui concerne l'organisation générale du congrès;
- Identifier un porte-parole officiel de l'organisation locale pour établir les contacts avec les responsables de l'organisation de l'événement au Service des Relations publiques de la Chambre de commerce du Québec;
- Participer au financement du congrès en concluant des ententes avec des commanditaires locaux selon les paramètres établis par la Chambre de commerce du Québec;
- Établir, faire approuver et signer un protocole d'entente entre la Chambre de commerce du Québec et le ou les établissements hôteliers accueillant le congrès;
- Déléguer un représentant de l'organisation locale aux réunions des différents comités du congrès;
- Assurer le suivi avec les intervenants locaux quant aux besoins logistiques exprimés par la Chambre de commerce du Québec;
- Fournir à la Chambre de commerce du Québec des rapports d'étapes sur l'administration du mandat accordé à la Chambre de commerce de Drummond;
- Faire approuver par la Chambre de commerce du Québec toute correspondance écrite relative à l'organisation du congrès 1991;

La Chambre de commerce du Québec s'engage à:

- Assurer la gestion et la réalisation du congrès 1991;
- Assurer le suivi auprès des différents comités.
- Voir à l'organisation générale du congrès et s'assurer de respecter les échéanciers fixés par les différents comités.
- Assurer un contact régulier avec la Chambre de commerce de Drummondville et la tenir fidèlement au courant de l'évolution du dossier;
- Déterminer les montants alloués à la Chambre de commerce de Drummond pour l'engagement, le cas échéant, d'intervenants locaux. Cette décision étant prise et entérinée par le comité des finances.

LES DEUX (2) PARTIES CONVIENNENT DE S'ÉCHANGER UN DOCUMENT DE TRAVAIL DÉTAILLANT LES RESPONSABILITÉS ET LES MANDATS DE CHACUN.

EN FOI DE QUOI LES DEUX (2) PARTIES ONT SIGNÉ LEDU MOIS DE1991.



Benoît Laflamme
Président
Chambre de commerce
de Drummond



Claude Descôteaux
Vice-président exécutif et
directeur-général
Chambre de commerce
du Québec.